

Philippe Nantermod, député-suppléant PLR

Mi-législature : l'heure du bilan

Le 1^{er} mars 2009, les électeurs du district de Monthey m'ont élu député-suppléant au Grand Conseil valaisan. Ce premier mandat électoral constitue un défi immense et l'occasion de défendre concrètement de nombreuses positions que j'ai eu l'occasion de défendre publiquement sans pouvoir les faire aboutir dans la réalité.

Deux ans après mon élection, je veux rendre des comptes. Durant cette demi-législature, j'ai eu de nombreuses occasions de défendre des projets qui me tenaient à cœur. Grâce à mes collègues, en particulier issus du groupe PLR, j'ai pu apprendre rapidement le fonctionnement du législatif cantonal, même s'il me reste encore beaucoup à découvrir.

En tant que suppléant, j'ai eu le plaisir de siéger lors de quasiment toutes les sessions parlementaires. Il n'a jamais été compliqué de participer lorsque des objets m'inspiraient en particulier. Ce fut aussi enrichissant de siéger lors de prises de décisions dans des domaines qui échappaient davantage à mes compétences ; l'occasion d'apprendre, toujours apprendre.

Transports : il y a du boulot !

Lors de la campagne de 2009, les candidats PLR du district de Monthey ont pris des engagements en faveur des infrastructures de transport. En particulier en matière ferroviaire, notre canton est à la traîne en comparaison intercantonale.

Forcément, ma première intervention en tant que député-suppléant a concerné ce domaine. Lors de la session de mai 2009, j'ai déposé une motion intitulée « pour un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en Valais ». La proposition avait pour objectif la réalisation d'un fonds cantonal servant à préfinancer les études des projets proposés par la Confédération.

Projet accepté !

Lors de l'établissement des grands plans d'investissement (Rail 2000, ZEB, Rail 2030, etc.), Berne fixe des projets à réaliser sur le territoire ainsi qu'un calendrier. Souvent, les projets romands sont programmés en fin de programme. A titre d'exemple, la réfection de la ligne Lausanne – Brig est prévue pour... 2025 !

Une solution développée par les cantons de la région zurichoise est intéressante. Elle permet aux cantons de financer les études de projet et les projets et de se voir remboursé selon le calendrier prévu par la Confédération.

Le Grand Conseil a accepté ma motion, transformée en postulat, qui devrait donner une base légale permettant l'amélioration de la ligne de chemin de fer entre Lausanne et Brig et la mise en service de trains à deux étages.

Un autre avantage du mécanisme réside dans la capacité d'anticipation qu'il accorde au canton. En préfinançant les études plutôt que les projets dans leur ensemble, le Valais se donne les moyens de mieux préparer ses projets à présenter aux autorités fédérales et augmenter ainsi les chances de les voir apparaître dans les plans d'investissements.

[Plus d'infos sur mon blog...](#)

Aide sociale : pour un programme d'intégration

En Suisse, plus de 30'000 jeunes de moins de 25 ans sont à l'aide sociale. Parmi eux, un tiers n'a aucune activité et n'est pas à la recherche d'un emploi. Face à cette situation dramatique, la commune de Winterthur, suivie par la suite par Zurich et Lucerne, a lancé un projet intitulé « Passage ».

Projet en cours

En quelques mots, l'idée est de conditionner l'octroi de l'aide sociale à la pratique d'un stage d'un mois, à plein temps, dès le premier jour à l'assistance publique. Ce stage consiste en des activités simples et accessibles à tous. L'objectif est de redonner de bonnes habitudes à des jeunes qui ont décroché : l'habitude de se lever le matin, celle de se plier à une hiérarchie, ou encore de travailler en équipe. Bref, le goût de l'effort et de l'estime de soi.

Les résultats sont stupéfiants : la moitié des personnes soumises à ce programme ont quitté l'aide sociale dans le délai d'un mois !

Vu ces résultats intéressants, et bien que le Valais ne souffre encore que relativement peu des maux des villes, j'ai déposé une initiative parlementaire réclamant l'introduction d'un système identique dans notre canton. La proposition a reçu un bon accueil et a été acceptée au stade de l'opportunité par une forte majorité des élus. Actuellement, le projet est en mains de la commission qui annoncera sa position prochainement. Lors de la session de mars, à l'occasion de la révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale, le Grand Conseil devra accepter ou refuser le projet.

[Plus d'infos sur mon blog...](#)

Fiscalité : baisser les impôts cantonaux !

Le Grand Conseil valaisan a bouclé la révision de la Loi fiscale valaisanne lors de la session de septembre 2010. Fort de plusieurs propositions, j'ai été désigné rapporteur du groupe PLR et j'ai dû défendre les amendements libéraux-radicaux.

On ne peut que regretter l'accueil tiède des parlementaires de la majorité qui ont refusé la plupart des propositions. L'Etat du Valais engendre des bénéfices substantiels depuis des années et ne souffre pas le moindre franc de dette. Les réserves accumulées dépassent certainement le milliard de francs.

Nous devons davantage nous engager pour améliorer l'attractivité fiscale de notre canton pour les entreprises. Il est aussi temps de penser à diminuer les impôts des célibataires, éternels oubliés des réformes fiscales de la dernière décennie.

Ces refus constituent une grande déception personnelle et une occasion manquée pour le Valais de concurrencer les autres cantons. Nos finances permettent ces réductions fiscales, je m'engage à revenir sur la question si la santé financière de l'Etat se maintient.

Les propositions acceptées :

- Suppression de l'impôt sur le bénéfice des manifestations culturelles occasionnelles (comme par exemple les festivals de fanfare).
- Refus de déléguer la compétence de remise fiscale du Chef de département au Chef de service.

Accepté

Les propositions refusées :

- Augmentation des déductions fiscales de 3'000 à 5'000 francs pour les frais de garde des enfants.
- Diminution de 5% du barème de l'impôt cantonal pour tout le monde.
- Compensation intégrale et annuelle de la progression à froid.
- Suppression de l'impôt sur les gains immobiliers après 25 ans de propriété.
- Suppression de l'impôt foncier sur les outils de travail des entreprises.

Rejeté !

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Formation

Réforme des bourses d'études

Lors de la session de novembre 2010, le Grand Conseil valaisan a révisé la loi sur les allocations de formation en réduisant la part standard remboursable des

allocations de 50% à 30%. Le montant exact remboursable dépend toujours du revenu des parents, comme le principe du droit à une bourse ou à un prêt d'honneur.

J'ai proposé une modification radicale du système. S'il est juste de s'appuyer sur le revenu des parents pour définir la part remboursable, il est par contre regrettable de s'appuyer sur ce même chiffre pour décider si l'étudiant devra ou non rembourser ce qui lui a été accordé.

J'ai proposé de définir cette part remboursable sur la base du revenu du bénéficiaire après ses études. Comme les sportifs de haut niveau soutiennent les centres de formation des nouveaux talents, il me semble juste que ceux qui ont profité des aides publiques contribuent à leur tour à financer les études des étudiants à faible revenu. Ma proposition a l'avantage d'augmenter la somme totale des fonds alloués aux jeunes sans prêter les finances publiques et d'introduire plus de justice dans le système.

Projet en cours

Quoi qu'il arrive, les autorités devront trouver dans les années à venir un système pour augmenter le financement des études. Les taxes universitaires s'appêtent à prendre l'ascenseur comme ailleurs en Europe et la situation n'est pas tenable à long terme.

Le Grand Conseil, bien qu'intéressé à ma proposition, l'a rejetée à une faible majorité en deuxième lecture. La commission m'a invité à déposer une motion allant dans mon sens pour une réflexion profonde sur le système évoqué. J'ai suivi ce conseil et déposé immédiatement une intervention qui sera débattue lors des prochaines sessions.

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Projet Lingua

En 2007, les jeunes libéraux-radicaux valaisans ont proposé un programme ambitieux d'encouragement au bilinguisme.

Avec plusieurs collègues du groupe PLR, nous avons déposé six postulats intitulés « Lingua » dont l'objectif avoué est la promotion des stages linguistiques, le renforcement des cours de langues dans les écoles publiques et l'apprentissage précoce de l'Allemand, respectivement du Français.

Projet en cours

La mesure centrale est l'introduction de l'obligation, pour les jeunes candidats à une maturité gymnasiale, commerciale ou professionnelle, de passer un séjour dans une

autre région linguistique du pays. L'immersion est le meilleur moyen d'acquérir des compétences en la matière, de découvrir la Suisse et de devenir plus indépendant et responsable.

Les six postulats ont été défendus en plénum en septembre 2010 et acceptés par le Grand Conseil. Ils doivent encore passer le stade du traitement, durant les prochaines sessions.

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Pour que les Valaisans connaissent l'Histoire de notre monde

Les jeunes valaisans connaissent mal l'Histoire moderne de notre pays et de notre époque. Pour peu qu'il ait raté une année, un jeune qui ne poursuit pas d'études secondaires n'aura jamais étudié la période postérieure à 1914 ! Cette situation est regrettable et a pour conséquence une formation historique lacunaire.

Alors que l'on apprend tout de la construction des pyramides aux systèmes de pont-levis des châteaux forts, certains n'ont jamais entendu parler du communisme, de la guerre froide ou de l'holocauste.

Pour remédier à cela, j'ai déposé le 10 septembre 2009 un postulat réclamant la modification des cours d'Histoire et l'étude de l'époque contemporaine dès l'école primaire. Ce postulat a été accepté au stade du développement et du traitement, il est désormais dans les mains du Conseil d'Etat qui doit se charger de son application.

Projet accepté !

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Sécurité

Suppression des jours-amende

Lors de la session de septembre 2010, une série d'interventions du PLR ont été débattues au sujet de la sécurité.

La première intervention concerne la suppression des jours-amendes. Ce système, introduit par la Confédération en 2007, remplace les courtes peines de prison pour les petits délinquants. La nouvelle mesure avait pour objectif d'augmenter l'efficacité des peines en atteignant le porte-monnaie des auteurs d'infractions : plutôt qu'une

courte peine privative de liberté, ceux-ci sont condamnés au paiement d'une amende proportionnelle à la fois au revenu et à la gravité de l'infraction.

Quatre ans plus tard, force est de constater que la mesure est un échec. Les jours-amendes, combinés au sursis, laissent un sentiment d'impunité chez les délinquants et renforcent une tenace impression de laxisme de la justice. Au niveau fédéral, le PLR a réclamé la suppression de ce système et le retour des courtes peines de prison. Afin d'appuyer ces demandes, une résolution a été déposée pour que le canton du Valais agisse dans ce sens par l'intermédiaire d'une initiative cantonale.

Rejeté !

En novembre 2010, la majorité a malheureusement refusé le projet et enterré la résolution.

Renforcement des sanctions

Les peines prononcées par les juges sont devenues de plus en plus faibles au cours des deux dernières décennies. Le rôle punitif du droit pénal en est affaibli et de nombreux spécialistes ne voient dans la sanction qu'une mesure de réinsertion.

Le résultat est catastrophique. La justice pénale perd petit à petit son effet dissuasif. Certains criminels français n'hésitent plus à parler de la Suisse comme un îlot pour les auteurs de délits, au regard de la faiblesse des sanctions.

Une résolution a été déposée pour que le Valais propose à la Confédération l'introduction de peines planchers, soit un minimum incompressible qui doit être purgé par les auteurs d'infractions en cas de condamnation.

Rejeté !

Malheureusement, le Grand Conseil, lors de la séance de novembre 2010, a rejeté cette proposition.

Procédures d'expulsion plus rapides

On a beaucoup parlé de l'expulsion des criminels étrangers lors des votations de novembre 2010. Pourtant, l'expulsion était déjà possible et fréquemment appliquée.

Le problème est ailleurs. Jusqu'en 2007, le juge pénal prononçait la mesure d'expulsion avec le jugement au fond. Depuis, c'est le Service de la population qui doit s'en charger, en parallèle du juge.

Concrètement, la procédure d'expulsion démarre désormais lorsque le criminel a été jugé. Sachant que les procédures prennent souvent des années, vu les enquêtes et les nombreuses voies de recours, il n'est pas rare que l'étranger auteur d'un crime voie son autorisation de séjour révoquée seulement des mois, voire des années, après avoir purgé sa peine. Ici aussi, le sentiment d'impunité est renforcé.

Projet en cours

Une motion a été déposée demandant que les procédures d'expulsion démarrent en même temps que la procédure d'instruction pénale lorsque des indices sérieux de culpabilité sont soulevés. Une procédure administrative peut toujours être annulée lorsque l'innocence du prévenu est constatée, mais ne peut par contre pas être accélérée dans des proportions importantes. Ainsi, l'expulsion pourra à nouveau être prononcée en même temps que le jugement pénal.

Le Grand Conseil a accepté ce projet au stade du développement, il est désormais dans les mains de l'administration avant de revenir prochainement en vote devant le parlement.

[Plus d'informations sur mon blog...](#)

Commission ET

Depuis l'automne 2009, je siège de manière quasi-permanente dans la commission « Equipement et Transports ». J'y remplace la députée morginoise Brigitte Diserens. C'est l'occasion pour moi de découvrir le travail de fond des organes moins connus que sont les commissions.

Lorsque j'y siège, j'occupe la fonction de rapporteur et doit donc remplir le rôle de porte-parole de la commission lors des séances du Grand Conseil. C'est aussi et surtout l'occasion de défendre mes points de vue au stade de la préparation des lois soumises au vote et tenter d'influencer la législation le plus tôt possible.

La Commission « ET » traite notamment des questions de transports, de routes, de la troisième correction du Rhône et des bâtiments publics.

Nouvelle fonction, c'est l'occasion pour les années à venir d'être plus actif au parlement cantonal et de faire avancer les causes qui me tiennent à cœur.

Autres prises de position

Ces deux années ont enfin été l'occasion de prendre plusieurs positions publiques sur des questions qui touchent le canton et qui sont de la compétence du Grand Conseil. J'ai notamment pu défendre la position des députés sur la grâce de Bernard Rappaz ou encore de m'engager publiquement sur certains conflits liés à des naturalisations.

En deux ans, j'ai toujours eu à cœur de défendre l'intérêt de mon canton et le travail de mes collègues, tant en privé que publiquement.

Et la suite ?

Comme exposé précédemment, ces deux années furent l'occasion d'ouvrir plusieurs chantiers dans des domaines variés. Certains d'entre eux ont abouti, d'autres ont été rejetés, d'autres encore en cours de réalisation.

Mon mandat dure encore deux ans. Je veux continuer à être actif en apportant des solutions novatrices, en promouvant mes valeurs et en défendant les intérêts de mes concitoyens.

Deux ans, ce sera le temps de suivre et de tout mettre en œuvre pour le succès de mes propositions. Avec 130 députés, on ne peut pas toujours gagner, mais l'enjeu en vaut la chandelle : c'est ainsi que l'on change le monde en démocratie.

J'ai appris beaucoup en deux ans et, s'il me reste encore beaucoup à découvrir, je peux m'appuyer sur ma petite expérience pour être plus efficace dans mes interventions. La passion que me procure le mandat que m'a confié le peuple en 2009 est renouvelée chaque jour et je me réjouis d'en faire encore davantage jusqu'en 2013.

Dans l'intervalle, je me présente au Conseil national pour apporter mon grain de sel au niveau fédéral, comme je le fais au mieux au niveau cantonal.

Merci de votre confiance et de votre soutien !

Projet en cours